

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 juin 2015**

OBJET

**07 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDSC (FONDS DE
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE POUR LES COMMUNES) POUR
LA HALLE DE RAQUETTES**

N° 2015-06-07

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quinze, le premier juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux mai 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 3

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....26
ayant un pouvoir...3
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Mickael MENDES

L'étude de programmation des équipements sportifs menée par l'Atelier Préau a mis en évidence un manque de créneaux dans les complexes sportifs, notamment lié à l'utilisation des salles par l'association de tennis. Par ailleurs, la commune veut développer l'offre d'espaces couverts pour la pratique sportive des élèves. La commune souhaite donc réaliser une Halle de sports de raquettes rue Simone de Beauvoir sur le site des terrains extérieurs existants.

Cet équipement permettra de mieux répondre aux attentes des différents utilisateurs treilliérains, en particulier les collèges et écoles. Il sera composé d'un plateau sportif permettant la pratique du tennis, du badminton et du tennis de table, ainsi que d'une partie Club House/Vestiaires.

Dans ce cadre, la commune peut prétendre à une aide du Conseil départemental au titre du FDSC (Fonds de Développement Solidaire pour les Communes).

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 1 000 000 € HT.

Publié le 03/06/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150601-2015-06-01-DE07-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2015
Date de réception préfecture : 03/06/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 Abstentions décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération d'un montant estimé à 1 000 000 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au Conseil départemental d'un montant de 200 000 € au titre du FDSC.

Pour extrait conforme,

Le 01 juin 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 03/06/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150601-2015-06-01-DE07-
DE
Date de télétransmission : 03/06/2015
Date de réception préfecture : 03/06/2015